

Modalités des visites, sorties, etc. à compter du 22 mars 2021

	Résident protégé par vaccination complète (15 jours après la dernière injection) ou immunisé par une infection récente (15 jours à 6 mois)	Résident non protégé (ni vacciné, ni immunisé par une infection)	
Prise de température quotidienne des résidents	La prise de température est réalisée et surveillée quotidiennement par l'IDE / AS		
Port du masque	Le port du masque chirurgical reste la règle en dehors de la chambre et en présence d'une autre personne (résident, famille, personnel, etc.).		
lavage / désinfection des mains et distances de protection	L'hygiène des mains et la distance de protection (1 mètre avec masque, 2 mètre sans masque) restent en vigueur		
Admission de nouveau résident(e)	Les admissions ne sont pas conditionnées à la vaccination. Si la personne n'est pas vaccinée, la vaccination lui est proposée rapidement à son entrée. Selon sa situation, soit elle suit les règles de résident protégé, soit celles de résident non protégé.		
Visites aux résidents	Du Lundi au Samedi de 14h30 à 17h30	Du Lundi au Samedi de 14h30 à 17h00	
	Une visite autorisée par jour d'ouverture, à 2 personnes maximum (mineur compris), pendant 1 heure maximum.		
	<u>Les visiteurs sont invités à procéder à un dépistage par test RT-PCR 72h avant leur visite ou test antigénique en pharmacie le jour même.</u> Si le visiteur est vacciné, pas de test nécessaire sur présentation de l'attestation vaccination AMELI. A l'arrivée, remplir l'autoquestionnaire, le registre de traçabilité, procéder à la désinfection des mains et des objets partagés le temps de la visite, port du masque chirurgical. Ne pas présenter de symptômes (fièvre, maux de tête, etc.) ni être cas COVID, ou cas contact, ni revenir d'un pays hors Union Européenne.		
	Les visites sont en chambre uniquement, pas de déambulation dans les zones collectives. Respect de la distance sociale et ne pas toucher les éléments de la chambre (sinon le signaler au personnel pour désinfection des surfaces contact). Pas de test pour le résident et d'isolement après la visite. Aération de la pièce 1/4 d'heure après la visite.	Soit en espace collectif: Pas de test pour le résident ou d'isolement après la visite. Désinfection des surfaces entre chaque visite et aération régulière de la pièce.	Soit en chambre : Respect de la distance sociale et ne pas toucher les éléments de la chambre (sinon le signaler au personnel pour désinfection des surfaces contact)Après la visite, test RT-PCR * à J+4 et à J+7 pour le résident. Extrême vigilance sur apparition de symptômes. Aération de la chambre.
Repas collectif	les repas en salle à manger / office sont pris avec une installation de 4 résidents par table maximum		
Promenade en "espaces extérieurs" aux alentours de l'EHPAD	Possible dans le respect de gestes de protection (masque, distance, etc.).		
Activités collectives à l'EHPAD	En petit groupe et avec une vigilance renforcée pour les personnes non vaccinées (port du masque, distance, etc.)		
	Pas de dépistage par test régulier	Dépistage par test RT-PCR régulier	
Sortie dans la famille	Pas de test RT-PCR au retour, sauf en cas de contact à risque avéré. Nécessité de respecter strictement les gestes de protection (masque, distance, etc.)	La demande de sortie doit être présentée, au plus tard, le jeudi de chaque semaine afin qu'elle soit étudiée par le médecin coordonateur chaque jeudi avec l'équipe soignante selon la balance "bénéfice-risque", en fonction de la circulation du virus et la capacité du résident à respecter les mesures de protection, la nature de la sortie, etc. Si la sortie est autorisée: respect strict des mesures de protection. Au retour test RT-PCR à J+4 et à J+7, et isolement de 7 jours en chambre	
RDV médicaux, etc. à l'extérieur	Idem que pour les sorties en familles		
Interventions Coiffeur	Dans le local dédié pour les coiffeurs		

* Le test RT-PCR pourra sur décision médicale être remplacé par un test salivaire